

19/ 3) Demande d'installation d'un manège sur la place Sarda Garriga, près de la piscine, présentée par M. RIMA, entrepreneur à l'Île Maurice.

" Mesdames et Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler qu'il y a plusieurs mois, M. RIMA avait sollicité et obtenu de la Commune de Saint-Denis l'autorisation d'installer un manège sur la Place Sarda Garriga pendant trois mois.

Par sa lettre en date du 18 Mai 1965, M. RIMA précise qu'il voudrait obtenir en location le terrain situé à l'Est de la piscine;

Il s'agit de l'emplacement que la Commune devait louer à M.M. DUBOIS et BOYER pour le prix forfaitaire de 15.000, frs. GFA, par mois. Cet emplacement demeure disponible compte tenu de ce que les intéressés ont préféré prendre en location le terrain dit "Parc Plaisance".

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Cette autorisation serait, bien entendu, accordée à titre précaire et révo- cable. Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Vu
St Denis le
29 juillet 1965
P/le Préfet,
le Secrétaire Général par la H.E.
Signé: Chevance.